

DISPENSE DU TIMBRAGE - Limoges CCT1



Directeur et Imprimeur: WERMELINGER Gérard
25 rue de Lostende 87100 LIMOGES tel: 05 55 37 00 28
Abonnement annuel: 1.52€ N° CPPAP: 1018 S 06657 **ISSN 0397-6173**

Déposé le 25/09/2014

Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

BIMESTRIEL **N°199 Septembre-Octobre 2014**

EDITO

EDITO : POUR UN SYNDICALISME PORTEUR DE SOLIDARITE.

La récente nomination de Najat Vallaud Belkhacem au ministère de l'éducation nationale a suscité de vives contestations de la part de personnalités politiques et représentants de la frange de la population la plus réactionnaire. Ces attaques envers son engagement pour l'ABCD de l'égalité, ses origines ou son âge sont particulièrement inacceptables et reflètent une idéologie exprimée de manière de plus en plus décomplexée et assumée. Les groupes porteurs de ces idées ultra réactionnaires cherchent à pénétrer tous les champs de la société, dont l'École. Le courrier d'avertissement adressé à la rentrée aux chefs d'établissement de Loire-Atlantique par des défenseurs de la manif pour tous, les enjoignant à être prudents sur les manuels scolaires utilisés, est la preuve que l'Ecole est un terrain de lutte politique utilisé par ces groupes.

Dans ce contexte, le SNEP, avec la FSU réaffirme son attachement à l'égalité et aux valeurs de la République.

A cette dérive extrémiste, s'ajoute une crise politique. Le gouvernement est affaibli (démission du gouvernement pendant l'été, nombre de « Frondeurs » grandissant, affaire Thévenoud, expressions publiques d'anciens membres du gouvernement de plus en plus critiques) et attaqué sur sa politique économique et sociale (PIB qui n'a pas progressé sur les six premiers mois de l'année, augmentation du chômage, contreparties patronales inexistantes face aux cadeaux accordés). Malgré cela, le gouvernement continue sur sa ligne d'austérité (Nouvelle recherche de 21 milliards d'économie).

Dans ce contexte, les dirigeants politiques suscitent la défiance. De récents sondages (baromètre de la politique française – IFOP 2014) montrent que seuls 25% des français font confiance au gouvernement. En réaction à cet état de fait, certains citoyens désertent les urnes, d'autres suivent des voies haineuses et fascisantes, la plupart sont désabusés.

Reconstruire un projet de société collectif allant vers plus de justice sociale et fiscale, remportant l'adhésion de la population, autour de l'ensemble des forces progressistes et démocratiques, dont le syndicalisme fait partie, prend donc une dimension particulière aujourd'hui.

Sur notre secteur, les récentes victoires obtenues par le SNEP et la FSU sont porteuses d'espoir (parution du décret sur le sport scolaire, augmentation du budget de l'UNSS, confirmation de la coordination EPS, reconnaissance de la fonction de coordinateur de district, pondération en REP+, indemnités pour l'enseignement en première et terminale). L'intégration de la notion de culture dans le nouveau socle présenté par le Conseil Supérieur des Programmes, représente aussi une avancée considérable puisqu'elle constitue une importante rupture avec le socle Fillon de 2006. Ce nouveau socle met fin à la hiérarchisation des disciplines. Aussi, même si la notion de socle demeure contestable, nous engageons tous les personnels à investir la consultation qui sera organisée prochainement dans les établissements.

Enfin, à l'approche des élections professionnelles qui se dérouleront du 27 Novembre au 04 Décembre 2014, nous ne pouvons qu'insister sur l'importance de l'événement. Des résultats de celles-ci dépendra notre force de frappe pour les quatre années à venir.

Un vote massif et une victoire sans appel sont indispensables. Ils permettront de confirmer et renforcer notre représentativité, garantie de notre efficacité. Ces résultats seront aussi déterminants pour faire prendre en compte nos revendications à tous les niveaux, dans la défense de l'intérêt général, mais aussi pour obtenir des victoires en pesant sur les choix politiques à la faveur de nos métiers, nos statuts, du service public du sport, de l'EPS et d'éducation.

Pour un résultat à la hauteur des enjeux, nous appelons tous les professeurs d'EPS et professeurs de sport, à voter et faire voter massivement pour le SNEP et la FSU !

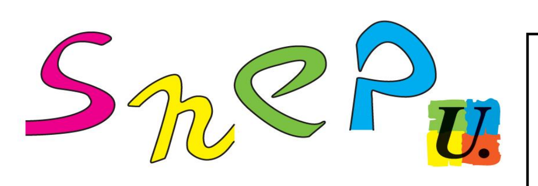
Lucile GRES

Sommaire

Encart: fiche de syndicalisation

Le SNEP LIMOGES 2014-2015

Le service public d'éducation, nos métiers, on les aime, ensemble on les défend !



Secrétaire académique
Lucile Grès
06-20-25-58-27
s3-limoges@snepfsu.net

Site académique:
http://www.snepfsu-limoges.net/

Secrétaire départemental Haute-Vienne
Sonia Lajaumont
s2-87@snepfsu.net
06-11-59-67-28

Secrétaire départemental Creuse
Annette Durin
Annette.CHALIFOUR@wanadoo.fr
06-82-42-25-23

Secrétaire départemental Corrèze
Jean-Pierre Durth
s2-19@snepfsu.net
06-89-80-11-04

En Corrèze (19):
Permanence le lundi de 14H à 16H
SNEP-FSU
26 av Guynemer
19100 BRIVE
Tél : **05-55-86-19-59**

Haute-Vienne (87) et ACADEMIE:
Pas de permanence, mais ponctuellement: le mardi matin, le jeudi après-midi , et le vendredi matin
SNEP-FSU
24b rue de Nexon
87000 LIMOGES
Tél/Fax : **05-55-01-90-15**
snep.fsu87@wanadoo.fr

Les commissaires paritaires (élus jusqu'aux élections de novembre):

HC PEPS:
Baron Bruno (87, Clg Maurois Limoges)
Delattre Régine (19, Clg Objat)
Beyrand Annick (87, Clg Ambazac)
Mathivat Jean-Yves (23, Ly Favard Gueret)

Cl Normal PEPS & Cl Ex/HC CE EPS:
Auconie Jean-Tristan (87, Clg Donzelot Limoges)
Durth Jean-Pierre (19, Clg Lurçat Brive)
Perrier Catherine (23, Clg Le Doux, Bourganeuf)
Lemaire Thibault (87, LP Vaillant, St Junien)
Boissard Carole (87, Clg Ambazac)
Champseix Fabien (87, LP Pagnol)
Mandart Pierre (19, Clg Lurçat Brive)
Mazeirat Isabelle (23, Clg Loëwy, La Sout.)
Grès Lucile (87, LP St Exupéry, Limoges)
Lajaumont Sonia (87, Ly Dautry)

Agrégés EPS
Chalifour Annette (23, Ly La Sout.)
Baron Isabelle (87, STAPS)



Représentants en commission de réforme:
Corrèze: R Delattre / JP Durth
Creuse: C Perrier / I Mazeirat
Haute-Vienne: JT Auconie

PEDA: Thibault Lemaire / **STAGIAIRES**: L Grès

CTA-CAEN:
L. Grès ; JP Durth (sup)
CTSD-CDEN:
19: JP Durth, S2-19
23: A Chalifour, S2-23
87: S Lajaumont, S2-87

Site internet:
Dominique Parvillé

BEFD/CDFD-FSU:
19: JP Durth
23: A Chalifour
87: S. Lajaumont

CFR-FSU:
L Grès / D. Parvillé

SECTEUR SPORT:
Alexandre Maleyrie
Emmanuel Précigout

STAPS:
Sabine Villard
Isabelle Baron

CORPO & mutations:
Auconie Jean-Tristan
corpo-limoges@snepfsu.net
06-82-26-49-68

Trésorière académique:
Boissard Carole
c.boissard@laposte.net
t3-limoges@snepfsu.net
06-23-14-40-29

Responsable Syndicalisation:
Didier Valla (retraité)
rs-limoges@snepfsu.net

Retraités SFR & FGR
Wermelinger Gérard
wermelinger@wanadoo.fr
05-55-37-00-28

CR UNSS:
Dominique Parvillé
CD UNSS:
19: JP Durth
23: D. Parvillé
87: S. Lajaumont

INSTALLATIONS: S. Lajaumont / G. Wermelinger / JT Auconie / L. Grès

Délégations FSU (hors CTA-CAEN et CTSD-CDEN):
GTAIC (Groupe de Travail Académique Inter-Catégoriel): Auconie JT et Grès L (tit) , JP Durth et B Baron (Sup)
CHSCTA (Comité Hygiène & Sécurité Conditions de Travail): JT Auconie
CHSCTD : 19: JP Durth / 23: A Chalifour / 87: S Lajaumont
CAF (Conseil Académique des Formations): Thibault Lemaire / JT Auconie
CAAS & **CDAS 87** (Conseil académique / départemental de l'action sociale): JT Auconie

DEMANDE D'AUDIENCE
AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN

Dans la continuité du travail entrepris depuis plusieurs années, nous avons écrit le 15 Septembre au président du Conseil Régional du limousin. La question des budgets EPS en lycée et LP a motivé notre demande, d'une part pour obtenir de la transparence, de l'équité, des règles claires d'attribution des crédits et surtout pour le maintien de la ligne spécifique EPS qui, dans le cadre de la globalisation des budgets va être remise en question très prochainement (budget 2015). Nous souhaitons aussi porter une nouvelle fois la question de l'accès aux installations sportives. Nous comptons profiter de l'audience pour faire remonter les problèmes relatifs au be'lim.

Vous trouverez ci-dessous une copie de notre courrier adressé au président du Conseil Régional, dont tous les groupes politiques élus au CR ont reçu un double, ainsi que Madame Martin, vice-présidente chargée de l'action éducatrice et des lycées, des formations initiales et professionnelles ; Monsieur Cambou, vice-président chargé de la territorialité et du lien social par les associations, la culture, le sport ; Madame Pache, présidente de la commission Education, Formation et Recherche et Madame Kasri, présidente de la commission du Développement culturel et sportif, citoyenneté, lien social et coopération.

Monsieur le Président de Région,

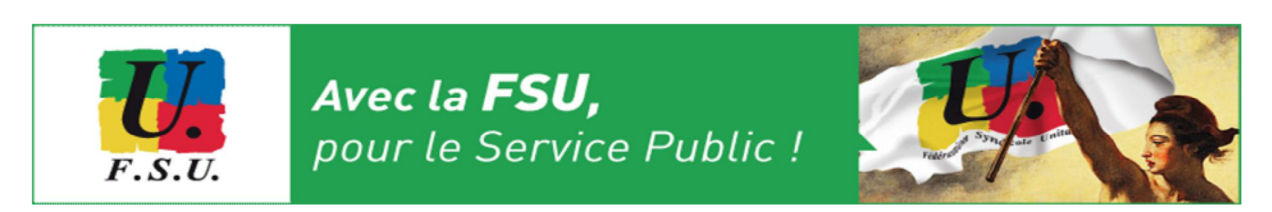
Notre organisation syndicale a l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience au sujet de l'attribution des crédits réservés à l'Education Physique et Sportive dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Nous souhaiterions avoir des informations sur cette question et vous faire part de nos propositions. Ce dossier, particulièrement sensible pour nos collègues, revêt un caractère extrêmement urgent, à un moment où les décisions concernant les budgets des lycées vont être prises, par la Région, pour l'année 2015.

Nous souhaiterions également, dans la continuité de l'audience que vous nous aviez accordée le 06 Janvier 2012, poursuivre la présentation de nos propositions concernant les installations et équipements sportifs. Sur cette question, nous vous saurions également gré d'avoir des informations sur les échéances et les conditions d'accès au nouveau centre aquatique d'Ester pour les lycéens.

Enfin, si le principe d'aide aux lycéens pour l'accès aux activités culturelles et sportives est particulièrement positif, les enseignants d'EPS que nous représentons, sont inquiets des nouvelles modalités mises en place pour l'attribution des tickets be'lim, dans le cadre des Associations Sportives des EPLE. La complexité des démarches à entreprendre pour les lycéens et les retards pris pour le retour des dossiers aux associations par le prestataire, n'ont pas permis aux lycéens (ou très peu) de profiter de ces avantages. Cette nouvelle organisation a posé beaucoup de difficultés de trésorerie à nombre d'Associations Sportives.

Nous espérons que notre représentativité (96% aux dernières élections professionnelles), notre connaissance du terrain et le caractère répété de notre demande (notre dernier courrier datant du mois de Novembre 2013 est resté sans réponse à ce jour) soient des éléments qui puissent jouer en la faveur d'une réponse positive de votre part.

En vous remerciant pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de Région, l'assurance de notre profond attachement au service public d'éducation.



CONSEIL REGIONAL DE L'UNSS : LES POINTS-CLES :

A noter :

Le conseil régional de l'UNSS, instance démocratique ?

Les résultats aux élections professionnelles donnent un siège à chacun des deux syndicats les plus représentatifs. Aux dernières élections, le SNEP académique a obtenu 96% des voix contre 4% pour le SE UNSA (qui n'avait pas présenté de liste pour les collègues classe normale). Pour mémoire, le SE UNSA est l'organisation d'affiliation du SNPDEN, syndicat des chefs d'établissement partis en guerre contre les AS et l'UNSS. Pourtant, le SNEP et le SE ont un siège chacun et donc une voix chacun au conseil régional de l'UNSS !!
Si l'on ajoute à cela, le fait que le SE UNSA est systématiquement absent, cela pose un sérieux problème de démocratie !!

- Déclarations du SNEP oubliées ?

Lors des conseils de l'UNSS, le SNEP fait systématiquement une déclaration liminaire (que nous publions à chaque fois). En ouverture de séance, nous avons une nouvelle fois déploré, ce qui est devenu une habitude au niveau régional, l'absence de notre déclaration au procès-verbal du dernier CR du 07 Février 2014. Oubli ou bien ?.....

Enfin, deux CR UNSS par an !

Pour la première fois l'année dernière, nous avons réussi à obtenir, conformément aux statuts de l'UNSS, que se tiennent deux CR dans l'année. Le premier traite des questions budgétaires et le second du rapport d'activité. Nous avons donc plus de temps pour étudier les dossiers, nous exprimer, défendre nos revendications et échanger.
Cette victoire est l'aboutissement de plusieurs années d'un travail de conviction mené par le SNEP !

CONSEIL REGIONAL DE L'UNSS DU 26 JUIN 2014

Déclaration liminaire : Pas de réponse du recteur !

A la suite de la lecture de la déclaration du SNEP (ci-dessous), le Recteur a simplement annoncé qu'il ne répondrait pas !

Lettres de mission des coordo de district : outil managérial pour un pilotage par l'évaluation ou outil au service du sport scolaire ?

Les coordo de district (pour qui le SNEP a gagné la reconnaissance du statut dans le nouveau décret sur le statut des enseignants) se sont vus cette année adresser une lettre de mission. Dans un contexte de nouveau management public, nous avons émis des réserves sur l'objectif de cet outil : risque de mettre les collègues dans des rapports hiérarchiques, de concurrence ; de subir des pressions, risque de voir apparaître des objectifs chiffrés dénués de toute approche qualitative au service d'une évaluation aléatoire ? Nous avons demandé à minima que ces lettres de mission soient rendues publiques et avons défendu l'idée selon laquelle un projet collectif de district partant du terrain était plus pertinent qu'un pilotage « par le haut ».

Problèmes des be'lim pour les AS de lycée :

Nous avons fait remonter le fait que les enseignants d'EPS de lycée et LP, sont inquiets des nouvelles modalités mises en place pour l'attribution des tickets be'lim. La complexité des démarches à entreprendre pour les lycéens et les retards pris pour le retour des dossiers aux associations par le prestataire, n'ont pas permis aux lycéens (ou très peu) de profiter de ces avantages. Cette nouvelle organisation a posé beaucoup de difficultés de trésorerie à nombre d'Associations Sportives.





INTERVENTION DU SNEP-FSU au Conseil Régional de l'UNSS de l'Académie de Limoges du 26 Juin 2014

Monsieur le Président du Conseil Régional de l'UNSS, Mesdames, Messieurs,

La bonne santé, la grande vitalité du sport scolaire du second degré se trouve confortée et renforcée par une volonté ministérielle exprimée par Vincent Peillon puis Benoît Hamon de confirmer sa place et son rôle et de le placer au cœur du service public d'éducation. L'engagement des enseignants d'EPS, animateurs et coordonnateurs de district, des cadres de l'UNSS à tous les échelons de la structure, leur militantisme, leur dynamisme et leur volonté sans cesse renouvelée de proposer aux élèves des formes de pratiques diversifiées, des modalités de rencontres originales font du sport scolaire dans les collèges et les lycées un formidable outil culturel et éducatif qui emporte l'engouement de plus d'un million d'élèves.

Notre Conseil Régional se tient quelques semaines après la parution du décret n°2014-460 au journal officiel du 10 mai 2014 et de la note de service ministérielle n°2014-073 du 28 mai 2014 relative à sa mise en œuvre. Ce décret est une réelle avancée pour les enseignants d'EPS, animateurs du sport scolaire. Il est l'aboutissement d'une lutte de toute une profession, particulièrement contre le décret Soisson de 1978 qui avaient officiellement réduit à 2 h le forfait AS/UNSS dans le service des enseignants d'EPS. Le rétablissement par décret des 3 heures d'animation du sport scolaire dans le service installe durablement les moyens attribués au service public du sport scolaire organisé sous forme associative dans le cadre des AS et de l'UNSS. Face aux pressions visant à contester à un nombre croissant de collègues le droit d'assurer cette mission, ce décret est désormais un point d'appui réglementaire pour tous les enseignants d'EPS pour faire reconnaître ce droit de chacun d'entre eux à avoir le forfait de 3h dans son service hebdomadaire : ce droit est enfin réglementairement étendu aux agrégés d'EPS, chargés d'enseignement d'EPS, et non titulaires EPS. Ce décret reconnait également, pour la première fois, la fonction assumée par les coordonnateurs de district UNSS dont nous n'avons cessé de rappeler que, sans eux, l'UNSS ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui ! Il en va de même pour les cadres UNSS. Leur retour à l'éducation nationale est enfin permis. Un contingent de 138 réintégrations à compter du 01 Septembre 2014 est prévu. Le SNEP FSU continue à demander un retour de tous les cadres.

Le retour de la subvention ministérielle au niveau de celle de 2010 (2 millions 638 000 euros) est un deuxième élément qui s'ancre dans cette volonté de dynamisation et de développement du sport scolaire exprimé par le ministère de l'Education Nationale. Le SNEP-FSU tient à exprimer ici sa satisfaction de voir se réaffirmer cet engagement. Cette hausse sensible de la subvention doit permettre de réfléchir à une autre organisation budgétaire prenant en compte plus fortement d'une part, les questions d'animation sportive, de compétitions départementales et académiques et, d'autre part, la situation réelle des Associations Sportives qui sont de plus en plus nombreuses à éprouver des difficultés financières.

L'aboutissement des négociations lors du chantier métier doit amener l'écriture de décrets et notamment le décret simple sur l'indemnitaire. Le SNEP-FSU sera vigilant pour que la victoire importante que représente l'officialisation par décret de l'existence de la coordination de district UNSS et d'une indemnisation afférente soit bien confirmée. Nous veillerons également à ce que les indemnités afférentes aux fonctions de directrice et de directeur des services départementaux et académiques de l'UNSS comme à celle de DNA soient maintenues mais également améliorées, au regard de la charge de travail et des responsabilités assumées.

Au niveau académique, le SNEP tient encore une fois à souligner la bonne santé du sport scolaire, avec près de 25% des élèves scolarisés qui sont licenciés.

***Pour aider au développement du sport scolaire**, il faut également qu'il y ait le moins possible de cours, de colles le mercredi après-midi, que les jeunes de LP en stage puissent être libérés, que les rattrapages de cours le mercredi après-midi cessent, etc …. Il convient également de favoriser l'accès aux installations sportives. Le SNEP FSU continuera à être vigilant pour que l'attribution des installations sportives, dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ne se fasse pas au détriment des associations sportives.*

***Concernant nos collègues stagiaires**, nous saluons les efforts faits dans l'attribution d'un demi-service à la rentrée 2014 qui leur permettra de retrouver un temps indispensable à la formation. Nous déplorons, par ailleurs, que cela se fasse à moyens constants Nous demandons la plus grande vigilance dans l'attribution des forfaits d'AS, dans l'esprit et en respect du décret. Il est impératif que les stagiaires bénéficient de l'intégralité de leur forfait, toute l'année, compris dans leur service à 7h+3h.*

***Enfin, le SNEP académique exprime une nouvelle fois son désaccord quant à la réduction de 6 à 4 cadres** qui entraine un alourdissement des tâches de chacun et affaiblit les moyens humains donnés à l'UNSS locale. Concernant la Creuse, il est incompréhensible que ce service reste le seul de l'Académie à ne pas avoir d'emploi de secrétaire afin de réduire la charge de travail de la DR adjointe chargée de ce département.*

Phase d'ajustement et affectation de stagiaires

Les représentants du SNEP académique ont siégé au groupe de travail du lundi 21 Juillet au cours duquel se sont décidées les affectations à l'année des TZR et celles des stagiaires pour la rentrée 2014.
Ils se sont exprimés conformément à leurs mandats (conformité des services et application du décret Mai 2014 à tous…) et dans l'intérêt des collègues (chaque dossier ayant été vérifié et discuté)

1-Les AFA des TZR.

Les forfaits d'AS ont tous été implantés lors du GT à la demande des représentants SNEP et sur avis de l'IPR
Cependant les moyens (3HP) n'ayant pas toujours été attribués dans les DGH en Juin, ce sera aux chefs d'établissement d'en faire remonter la demande à la DIMOS à la rentrée.

en Corrèze	AFA1	AFA2	AFA3	Forfait AS
Barthélémy Céline	Colg V. Hugo Tulle	Segpa V. Hugo	Colg Corrèze	Colg V. Hugo
Lashermes Aurélie	Colg J. Lurçat Brive (/ congé parental)			J. Lurçat Brive
Lashermes Sébastien	LP Danton Brive	Colg Cabanis Brive	Colg Uzerche	Colg Uzerche
Martinie Nicolas	Colg Beynat	Colg Larche		Colg Beynat
Piboteau Céline	Colg Seilhac (/poste d'un MAD université)			Colg Seilhac
Reversac Gilles	EREA Meymac	Colg Bort les Orgues		Bort les Orgues

en Haute-Vienne	AFA1	AFA2	AFA3	Forfait AS
Barthélémy Céline	Colg V. Hugo Tulle	Segpa V. Hugo	Colg Corrèze	Colg V. Hugo
Lashermes Aurélie	Colg J. Lurçat Brive (/ congé parental)			J. Lurçat Brive
Lashermes Sébastien	LP Danton Brive	Colg Cabanis Brive	Colg Uzerche	Colg Uzerche
Martinie Nicolas	Colg Beynat	Colg Larche		Colg Beynat
Piboteau Céline	Colg Seilhac (/poste d'un MAD université)			Colg Seilhac
Reversac Gilles	EREA Meymac	Colg Bort les Orgues		Bort les Orgues

Au 21/07/14,e les BMP d'Allassac et Lubersac n'étaient pas pourvus et celui de Lubersac ne l'était toujours pas à la rentrée

en Creuse	AFA1	AFA2	AFA3	Forfait AS
Andrieux Aurélien	Lyc P. Bourdan Guéret	Segpa + Colg Chatelus Malv^{x}	LP St Vaury	Chatelus M^{x}
Paronneau Julien	Colg La Souterraine (sur congé de 6mois)			
Thouraud J.Baptiste	LP Felletin (/CLM)			

Au 21/07/2014, les BMP d'Auzances, Boussac et Chambon, ne sont pas pourvus







2-Les affectations de stagiaires.

Ces affectations ont été faites en fonction du barème ministériel et à égalité de points, des critères pédagogiques ont été retenus par l'IPR

	Type de concours	*établissement*
Girou Luc	CAPEPS except (tps complet)	LP Aubusson
Goudal Jérémy	’’	Lyc Limosin Limoges
Habbasse Nora	’’	Colg Dun le Palestel
Larcade B. Mathilde	’’	Colg Ambazac
Lenfant Marion	’’	Colg Felletin
Malhite Jérémy	’’	Lyc Ussel
Ollier Julien	’’	Colg Aixe/Vienne
Rasse Adeline	’’	Colg Ussel
Fanjul Karine	Concours réserve (tps complet)	LP St Exupéry Limoges
Redondeau Franck	Concours réserve (tps complet)	Lyc Pierre Bourdan Guéret
Cadot Bastien	CAPEPS 2014 rénové (8 ou 9h d'EPS+ 3h d'UNSS seulement le 1er semestre)	Colg St-Sulpice-Lauriere
Chatard Océane	’’	Colg J Moulin Brive
Combroux Elsa	’’	Colg Lubersac
Gallien Marie	’’	Colg M Nadaud Guéret
Landero Jérémy	’’	Colg Limosin Limoges
Lebas Adrien	’’	Colg Treignac
Tortia Stéphane	’’	Colg Maurois Limoges

Au 21/07/20142, deux autres stagiaires sont actuellement affectés dans d'autres académies (Robert Sylvaine à Versailles et Tarade Eymeric à Poitiers) alors que les textes devaient leur garantir d'être dans l'académie de concours. Le ministère maintient pour l'instant leur affectation et seules les situations difficiles (handicap, rapprochement de conjoints…) seront étudiées .

DERNIERE MINUTE: Sylvaine Robert a in extremis été affectée dans l'académie de Limoges à la rentrée, elle est au Lycée Edmond Perrier à Tulle. Cela a été le fruit d'un long processus militant à mettre au bénéfice du SNEP!

3 - Info de l'IPR.

A la demande de M. le Recteur, cette année les dossiers de demande d'ouverture de section sportive scolaire devront parvenir avant le 1er Décembre, soit 2 mois plus tôt que l'an dernier.



Elections professionnelles : mode d'emploi !

Tout de suite : je crée mon compte électeur et définit mon mot de passe
Du 3 au 12 novembre : je reçois en main propre mon identifiant électeur
Du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre inclus : je vote SNEP et FSU

Le vote est électronique.

La technique plus simple qu'en 2011, lors des dernières élections pro.

1 ordinateur
2 éléments (identifiant électeur et mot de passe)
3 minutes
4 votes à effectuer

Quel est le rôle des élu-e-s du personnel dans ces instances ?

Dans les CAP (CAP Aacadémique et CAP Nationale), les représentants du SNEP-FSU assurent **le respect des droits de chacun**, en veillant à la **transparence et à l'équité** des décisions prises par l'administration, en **défendant** les collègues individuellement et collectivement, en **aidant** chaque collègue dans ses démarches auprès de l'administration, en **informant** rapidement, en ayant le souci constant d'agir afin **d'obtenir des évolutions**, des améliorations des règles de gestion des personnels.

Dans les CT (CT adacémique et CT Ministériel), les représentants du SNEP et de la FSU défendront une **conception du système éducatif qui permette au service public d'éducation** d'assurer la réussite de tous les jeunes, d'améliorer les conditions d'emploi, de service et de rémunérations des personnels. Dans ce cadre**, le SNEP défendra la place et le rôle de l'EPS, du sport scolaire et universitaire, d'une formation** (initiale et continue) améliorée des professeurs.

Je suis...	*A la CAPA je vote...*	*A la CAPN je vote...*	*Au CTA je vote...*	*Au CTM je vote...*
Prof d'EPS ou CE d'EPS	SNEP	SNEP	F.S.U.	F.S.U.
Agrégé d'EPS	SNEP snes fsu	SNEP snes fsu	F.S.U.	F.S.U.
Fonctionnaire stagiaire	PAS DE VOTE EN CAPA	PAS DE VOTE EN CAPN	F.S.U.	F.S.U.
Non titulaire (vote pour les CCP à la place des CAPA)	SNEP snes fsu SNUEP-f.s.u.	SNEP snes fsu SNUEP-f.s.u.	F.S.U.	F.S.U.
PEGC	SNEP snes fsu SNUEP-f.s.u.	SNEP snes fsu SNUEP-f.s.u.	F.S.U.	F.S.U.

LES STAGES ACADEMIQUES 2014-2015

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions et les demandes de stage seront à envoyer au rectorat, sous couvert du chef d'établissement, un mois avant la date du stage. Nous rappelons que les journées de formation syndicale représentent un congé de droit. Elles ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur.

Nous vous ferons suivre prochainement les modèles de demande de stage, dès que les stages seront finalisés.

Pour s'inscrire ou pour tout renseignement, s'adresser au SNEP académique :

s3-limoges@snepfsu.net

STAGE ACADEMIQUE COURSE D'ORIENTATION

DATES : 03 et 04 Novembre 2014.

LIEU : Collège Maurois et site des Vaseix.

ANIMATEUR : B Baron.

PUBLIC : Tous les collègues intéressés.

THEME : Depuis quelques années, le SNEP académique développe des stages de type pédagogiques et didactiques en complément des stages syndicaux plus « traditionnels ».

Dans la continuité du stage acrosport, réalisé les 30 et 31 Mai 2013, il s'agit de proposer un nouvel espace d'échanges, de partages d'expérience et de connaissances propres à notre métier.

ATTENTION, demande de stage et fiche d'inscription à renvoyer au plus vite (avant le 03 Octobre) !!

Dès que le lieu du stage sera connu,
nous vous enverrons les fiches d'inscription.

STAGE ACADEMIQUE SOPHROLOGIE-RELAXATION.

DATE : 12 Février 2015.

LIEU à déterminer.

ANIMATEUR : Jean-Yves Mathivat.

PUBLIC : Tous les collègues intéressés.

STAGE « AGIR » DANS L'ETABLISSEMENT ET CARRIERE.

DATE : 02 Avril 2015.

ANIMATEURS : Lucile GRES et Jean-Tristan AUCONIE.

LIEU : Limoges.

PUBLIC : Tous les collègues intéressés.

THEME :
1. **Agir dans l'établissement** : Comprendre le CA, la DGH, le budget avec les enjeux relatifs à notre discipline.
Qu'est-ce que le conseil pédagogique, l'autonomisation des établissements, etc…
2. **La carrière et les statuts :** Connaître les droits et devoirs du professeur d'EPS ? Comment fonctionne la carrière ? (salaires, avancement, santé, mutations, TZR, etc….)

INSCRIPTIONS :

N'oubliez pas de déclarer votre inscription auprès du SNEP, soit par mail à l'adresse s3-limoges@snepfsu.net, soit par courrier : SNEP FSU-24bis route de Nexon-87000 LIMOGES, soit par téléphone au 0620255827.

2. Les inscriptions et les demandes de stage sont à envoyer au rectorat, sous couvert du chef d'établissement, un mois avant la date du stage. SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

Nous rappelons que les journées de formation syndicale représentent un congé de droit. Elles ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur.

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
(A RECOPIER MANUELLEMENT)

Nom - Prénom
Grade et fonction — A Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges,
Etablissement ou service — s/c de ....

Conformément aux dispositions prévues :
à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé *(date)* pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à *(lieu)*.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A........ le ....
Signature :

Demande à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

NOTRE FORCE : LE COLLECTIF !

Comme chaque année scolaire la question de la syndicalisation percutera chacun de nous, et le choix que nous ferons après nos cogitations personnelles ou collectives sur l'adhésion ou pas, aura des conséquences plus ou moins lourdes, sur nos prises de décisions, nos comportements, notre réactivité aux problèmes…Car se syndiquer, n'est pas anecdotique !

Une évidence pour certains, un (très) long cheminement pour d'autres, une opportunité selon le contexte, une tradition familiale….Nombreuses sont les raisons qui poussent à emprunter le chemin de la syndicalisation et tout aussi nombreuses, celles qui laissent les 2/3 de la profession au bord du chemin : anti syndicalisme primaire, peur de l'embrigadement, individualisme assumé, coût de l'adhésion…j'en passe et des meilleures !

9674 profs d'EPS se sont syndiqués au SNEP en 2013/2014 soit 26% de la profession. 179 de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 1,6%.

Qu'auraient à dire ces 179 nouveaux syndiqués à l'ensemble de la profession pour expliquer leur basculement et inciter les autres à emprunter le même chemin ?

-Qu'il est plus que temps de se rassembler, au regard du délitement du système scolaire.

-Qu'il faut constituer une force collective puissante pour forcer les politiques à prendre en compte nos revendications.

-Qu'on ne peut pas assister passivement à la destruction des services publics, élément incontournable de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

-Qu'il faut renforcer et pérenniser un syndicalisme de transformation sociale, gage d'avancées individuelles et collectives dans le métier et plus largement dans la société.

-Que les victoires acquises récemment (décret sport scolaire, augmentation considérable des postes aux concours, Hors Classe, coordination, etc…) font la démonstration de l'efficacité du militantisme syndical.

En fait peu importe la raison qui pourrait vous convaincre de nous rejoindre, seul le résultat compte : ce basculement si important pour la profession, tellement crucial pour l'avenir.

La première question posée à la délégation du SNEP par le ministre Hamon, lors de l'audience du 26 juin 2014 fut : combien le SNEP/FSU compte de syndiqués ? L'interrogation est lourde de sens et accrédite qu'aucun politique, quel qu'il soit, ne peut esquiver le rapport de force que nous exerçons.

Si ces 9674 profs d'EPS forcent l'écoute et nous imposent comme interlocuteurs incontournables de l'administration, ils sont plus que cela ! Au-delà de leur contribution financière qui permet à l'instance de fonctionner, à la profession d'être informée ; ils sont l'intelligence collective d'où émergent les analyses, les expertises, les plans d'action…

A près de 10 000 nous avons obtenu des victoires déterminantes pour le bien commun, alors à 12, 15, 20 000 quelles seraient nos limites ?

Il n'y a pas d'objectifs qui ne puissent être atteints, pour preuve il ya quelques décennies le SNEP syndiquait 80% de la profession !

Replaçons notre réflexion dans le contexte économique et social, regardons bien la réalité en face : au moment où 66% des Français pensent qu'une explosion sociale est probable dans les mois à venir, n'avons-nous pas besoin d'un SNEP davantage présent, mieux organisé, plus réactif ?

De la décision de chacun, dépendra la force de notre collectif !

JP DURTH

PS : Fiche d'adhésion jointe au bulletin mais aussi présente dans les bulletins nationaux « toute profession » et téléchargeable sur le site du SNEP.
Adhésion à renvoyer au SNEP Limoges : 24 bis route de Nexon, 87000 Limoges.





CONCOURS 2014

Les inscriptions aux concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants de la session 2015 sont ouvertes du **11 septembre 2014 au 21 octobre 2014**, 17 heures (CAPEPS externe, interne et réservé; Agrégation externe et interne).

Toutes les infos ici:
http://www.snepfsu.net/concours/condition.php

N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire !

Vous trouverez 2 liens ci-dessous qui concernent 2 récentes études et analyses du SNEP concernant à la fois l'histoire du concours et son évolution, mais aussi un premier bilan du CAPEPS rénové:

ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/fde/enquete_snep_capeps_renove_2014.pdf

ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/fde/dossier_snep_capeps_1979-2014.pdf

POSTES STAPS

Deux postes au STAPS sont vacants à compter de la rentrée 2015. Les profils ont été publiés sur Galaxie.
Il s'agit d'un poste au STAPS de Limoges et d'un poste au STAPS de Brive, vous trouverez les profils de ces postes en suivant les liens ci-dessous:
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/ListesPostesPublies/VEGA/0870669E/FOPC_0870669E_4166.pdf
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/ListesPostesPublies/VEGA/0870669E/FOPC_0870669E_4167.pdf

Si vous souhaitez candidater:
https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp

PAF académique

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 octobre 2014

Les propositions disciplinaires apparaissent pages 92, 93 et 94 du PAF, consultable ici:

http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=588

Cette année sont proposés: agrégation interne / volley-ball au collège / Rugby au collège / Boxe Française au collège / Step au collège et au lycée / EPS & numérique: perfectionnement / EPS & numérique: découverte / Réunion coordinateurs lycée (public désigné).

Les équipes pédagogiques ont aussi la possibilité de demander un stage de proximité (http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=235), le thème peut être défini selon les besoins (indépendamment des candidatures du PAF). Si vous organisez des stages, n'hésitez pas à le faire savoir et à le diffuser (par le SNEP, le site académique…), parfois des collègues d'un établissement proche pourraient être intéressés.